

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 5 juillet 2021 à 19 h Séance virtuelle - webdiffusion seulement

PRÉSENCES:

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES:

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10 01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement ainsi que les conseillères et conseillers abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier:

- Annonce les résultats du vote du budget participatif de l'arrondissement et félicite l'équipe ayant contribué à ce succès.
 Les projets retenus sont : « Rendez-vous avec la rivière », « Les rencontres qui portent fruits » et « La comédie mobile ».
- Rappelle que le vote du budget participatif de la Ville de Montréal se déroule jusqu'au 11 juillet et qu'une dizaine de projets touchent l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- Annonce qu'une étude est déposée ce soir par plusieurs organismes et regroupements, soutenus par la CMM, sur la question du potentiel de l'Agriculture urbaine dans le District central (12.01), et ce, tout en soulignant la vente de plusieurs de ces produits fabriqués au District central aux marchés d'été de l'arrondissement.
- Annonce l'octroi d'un contrat pour l'implantation de plus de 80 dos-d'âne dans diverses rues de l'arrondissement (20.02).
- Annonce les travaux de verdissement d'un grand nombre de saillies de trottoir, nouvelles et existantes (30.03).
- Annonce, à l'issue de plusieurs rencontres concernant la revitalisation de la rue Lajeunesse, la première étape en matière de zonage commercial (30.14), tout en précisant qu'il s'agit d'une amorce et que des consultations sont à venir.
- Annonce que le retour des séances du conseil d'arrondissement en présence est prévu pour les mois de septembre et octobre, ces séances se tiendront à la Maison de la culture (40.09).

Monsieur Hadrien Parizeau:

- Souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents de l'arrondissement et du district de Saint-Sulpice, tout en les invitant à communiquer avec lui sur Facebook.
- Annonce qu'il se représente au poste de conseiller dans le district de Saint-Sulpice, tout en précisant que Chantal Huot est la candidate de Ensemble Montréal qui se présente à la mairie de l'arrondissement.
- Annonce qu'il dépose, ce soir, une motion concernant l'ajout de panneaux d'arrêts dans Youville (65.01).
- Invite la population à aller voir le projet d'animation de rue à Station Youville.
- Assure qu'il suit de près le projet de revitalisation de la rue Lajeunesse.
- Souhaite une bonne finale de la Coupe Stanley à la population de l'arrondissement.

Madame Effie Giannou:

- Annonce qu'elle se représente au poste de conseillère du district de Bordeaux-Cartierville et souhaite la bienvenue à Chantal Huot, candidate à la mairie d'Ahuntsic-Cartierville.
- Remercie les personnes qui ont fait des suggestions qui mèneront à l'implantation de dos-d'âne dans Bordeaux-Cartierville.
- Annonce la contribution de 30 k\$ à l'AgaGO, l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest, pour la réalisation de leur programmation d'animation commerciale cette année.
- Annonce que le Marché Bordeaux-Cartierville se tient tous les dimanches, de 10 h à 15 h, devant l'église Notre-Dame-des-Anges sur le boulevard Gouin.
- Informe la population de la possibilité de louer des kayaks au parc de Beauséjour grâce à un partenariat avec l'organisme GUÊPE, du mercredi au dimanche, jusqu'à l'automne.
- Rappelle l'importance de bien disposer des encombrants et invite la population à consulter le site web de l'arrondissement.
- Offre ses pensées, sa compassion et son soutien aux peuples autochtones.
- Souhaite « Bonne fête! » à la mairesse.

Madame Nathalie Goulet:

- Remercie l'équipe technique et l'équipe de l'arrondissement qui accompagne la webdiffusion de cette assemblée du conseil d'arrondissement.
- Souhaite également un bon anniversaire à la mairesse et la remercie pour son travail dévoué au bénéfice de la population de l'arrondissement.
- Annonce qu'à la suite de l'apaisement de la circulation sur les rues locales à 30 km/h plusieurs nouvelles mesures seront implantées cet été, dont des bosses de ruelles et près de 90 dos-d'âne ainsi que plusieurs panneaux d'arrêts à des endroits stratégiques, notamment sur les rues Hogue et Meilleur (20.02, 20.04 et 40.03).
- Annonce les travaux de verdissement des saillies et des banquettes de trottoir ainsi que des investissements prévus pour le projet de réalisation de nouvelles ruelles vertes (20.03 et 20.05).
- Se réjouit de l'abolition des frais de retard des bibliothèques (40.13) comme mesure novatrice visant à démocratiser l'accès aux bibliothèques.
- Invite la population à profiter des nombreuses activités estivales qui se dérouleront tout au long de l'été dans l'arrondissement.
- Encourage la population à se faire vacciner le plus rapidement possible en n'hésitant pas à devancer le rendez-vous de la 2^e dose afin de pouvoir profiter pleinement de l'été.

Monsieur Jérôme Normand:

- Offre ses condoléances à la famille et aux collègues de Mme Monique Desjardins, l'une des fondatrices de la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville.
- Énumère différents tronçons où seront implantés les dos-d'âne dans le district du Sault-au-Récollet cet été afin d'apaiser la circulation et améliorer la sécurité (20.02).
- Énumère plusieurs endroits où des panneaux d'arrêt seront installés pour encore plus d'apaisement de la circulation automobile.
- Termine en souhaitant également un bon anniversaire à la mairesse et en la remerciant pour la qualité de son travail.

10.02

Période d'intervention du public sur les demandes de dérogations mineures

-6358 à 6376, boulevard Gouin Ouest - Lot 2 375 836 du cadastre du Québec : autoriser une marge latérale de 1,58 mètre du côté gauche au lieu de 2,5 mètres (40.01);

-1161 à 1165, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot 2 496 331 du cadastre du Québec : autoriser, en cour avant, un équipement mécanique (génératrice) ainsi qu'une clôture et une haie de 2 mètres au lieu de 0,90 mètre (40.02).

À l'expiration de la période prévue pour la consultation écrite, aucun commentaire ni question n'ont été reçus.

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 24, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions réservée au public. Les personnes identifiées ci-dessous ont acheminé des questions aux membres du conseil d'arrondissement concernant les sujets suivants :

Céline Laperrière - Voies cyclables sur la rue Saint-Denis, entre les rues Sauvé et Prieur.

Sylvie Dumont - Ajout d'un arrêt au coin de la rue Prieur, en direction ouest, à

l'intersection de la rue St-Charles.

Antoine Drapeau - Sécurité et cohabitation des usagers de la piste cyclable entre le parc

Nicolas-Viel et l'avenue Norwood.

Simon Mathien - Trottoirs étroits sur la rue Sauvé, à l'intersection de la rue Sauvé et de

l'avenue D'Auteuil, qui représentent un danger pour les piétons.

Louise Décarie - Projet de piste cyclable sur la rue St-Denis.

Christiane Dupont - Règlementation interdisant la marche au ralenti d'un véhicule récréatif

garé sur une propriété privée.

Jacques Bissonnet - Vitesse automobile sur le boulevard Gouin Ouest entre le chemin de fer

et le boulevard de l'Acadie / Demande des dos-d'âne, des arrêts obligatoires et un sens unique (vers l'est ou vers l'ouest) entre la rue

Salaberry et le boulevard de l'Acadie.

Louise Lambert - Demande de mesures d'atténuation et de réduction du volume de la

circulation de transit à la suite de l'accident survenu sur la rue Hogue.

Didier Haillot - Problématique de sécurité routière à l'intersection des rues Taché et Fleury / Demande des mesures d'atténuation : passage pour piétons surélevé, saillies de trottoir et sens unique. Olivier Gascon - Scénarios à l'étude pour l'apaisement de la circulation de transit sur la rue Hogue et échéancier de mise en place. Janine Renaud - Immeubles pour lesquels un rapport d'inspection inquiétant existe / Nouvel immeuble en face du 555 Chabanel / Projet « Station Youville » / Revitalisation de la rue Lajeunesse / Sentier sécuritaire sur le boulevard Gouin Ouest / Précisions sur les points 12.01, 20.01, 40.14 et 40.15 de l'ordre du jour. - Nombre de pistes cyclables dans le district de Saint-Sulpice, sécurité Frédéric Bataille des cyclistes et Vision Zéro. Roula Levidis - Chute d'une personne âgée sur le trottoir de la rue James-Morrice. Séverine Lepage - Blocs de béton ou pots de fleurs pour rétrécir la majorité des rues du quartier et ralentir la circulation automobile, notamment sur les rues Hogue, Larose et Meilleur. Louise Meunier - Efficacité des mesures d'apaisement de la circulation automobile sur la rue Hogue. Samuel Milette-Lacombe - Emplacement des délinéateurs rendant la piste cyclable très étroite sur Gouin dans le district du Sault-au-Récollet. Cette période de questions prend fin à 20 h 09

CA21 09 0182

10.05

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA21 09 0183

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 juin 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 juin 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

Adopter le rapport « Agriculture urbaine commerciale au District central », dans le cadre du programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'adopter le rapport « Agriculture urbaine commerciale au District central », dans le cadre du programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1211388007

CA21 09 0185

Adopter les projets priorisés dans le cadre de la deuxième édition du budget participatif de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter les projets priorisés par vote dans le cadre de la deuxième édition du budget participatif de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, soit :

- 1. Projet B Rendez-vous avec la rivière 150 000 \$.
- 2. Projet F Les rencontres qui portent fruit 70 000 \$.
- 3. Projet G La comédie mobile 30 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.02 1218313001

CA21 09 0186

Accorder un contrat de gré à gré à Britespan Systèmes de Bâtiments inc. pour la fourniture et l'installation d'un dôme préfabriqué aux fins d'entreposage de divers matériaux granulaires au clos de voirie Port-Royal situé au 388, rue de Port-Royal Est - Dépense totale de 96 822,22 \$, taxes incluses (contrat : 88 020,22 \$ + contingences : 8 802 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

- d'accorder un contrat de gré à gré à Britespan Systèmes de Bâtiments inc., pour une somme maximale de 88 020,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un dôme préfabriqué aux fins d'entreposage de divers matériaux granulaires au clos de voirie Port-Royal situé au 388, rue de Port-Royal Est;
- 2. d'autoriser une dépense de 8 802 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;

- 3. d'autoriser une dépense totale de 96 822,22 \$, incluant les taxes et le budget de contingences;
- 4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTE A L'UNANIMITE.	
20.01 1214140001	

ADODTÉ À LUINIANUMITÉ

CA21 09 0187

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de construction de dosd'âne allongés en 2021 sur diverses rues et ruelles - Dépense totale de 799 738,48 \$, taxes incluses (contrat : 428 948,73 \$ + contingences : 85 789,75 \$ + incidences : 285 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2021-012 - 9 soumissionnaires / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction de dos-d'âne allongés en 2021 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 428 948,73 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public S-AC-2021-012;
- 2. d'autoriser une dépense de 85 789,75 \$, pour le budget de contingences;
- 3. d'autoriser une dépense de 285 000 \$, pour le frais incidents;
- 4. d'autoriser une dépense totale de 799 738,48 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et les frais incidents;
- 5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1218951001			

CA21 09 0188

Accorder un contrat de gré à gré à Paysagiste R.T. inc. pour les travaux de réaménagement des ruelles sélectionnées dans le cadre du programme de Ruelles vertes et communautaires 2021 pour un montant de 72 968,89 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

- 1. d'accorder un contrat de gré à gré à Paysagiste R.T. inc., pour les travaux de réaménagement des ruelles sélectionnées dans le cadre du programme de Ruelles vertes et communautaires 2021;
- 2. d'autoriser une dépense maximale de 72 968,89 \$, taxes incluses;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 43 % par l'arrondissement et à 57 % par Ville en vert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1215027006

Autoriser une dépense de 81 689,04 \$ pour les travaux de construction de bases de béton, supervisés par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour l'installation de panneaux d'arrêts à diverses intersections de l'arrondissement / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'autoriser une dépense de 81 689,04 \$ pour les travaux de construction de bases de béton, supervisés par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour l'installation de panneaux d'arrêts à diverses intersections de l'arrondissement;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1218408004

CA21 09 0190

Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert dans le cadre de la réalisation du programme de ruelles vertes et communautaires 2022 - Dépense totale de 300 000 \$, taxes incluses (convention de services : 92 273,48 \$ + incidences : 207 726,52 \$) / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

- d'approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert, dans le cadre de la réalisation du programme de ruelles vertes et communautaires 2022, pour une somme de 92 273,48 \$, taxes incluses;
- 2. d'autoriser une dépense de 207 726,52 \$, pour les frais incidents;
- 3. d'autoriser une dépense totale de 300 000 \$, incluant les taxes et les frais incidents;
- 4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1215027007

CA21 09 0191

Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Communautique pour la réalisation du projet « Campus Fab City Montréal 2021 » sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest / Approuver un projet de convention à cet effet / imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

- d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Communautique pour la réalisation du projet « Campus Fab City Montréal 2021 » sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest;
- 2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1211388006	

CA21 09 0192

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO) dans le cadre du programme « Soutien aux initiatives de développement économique » (SIDE) pour la réalisation des projets prévus à l'été et à l'hiver 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest (AgaGO) dans le cadre du programme « Soutien aux initiatives de développement économique » (SIDE) pour la réalisation des projets prévus à l'été et à l'hiver 2021;
- 2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA21 09 0193

Accorder un soutien financier additionnel de 6 211 \$ à Service des loisirs Ste-Odile dans le cadre du Programme Camps de jours - volet Jeunes animateurs bénévoles, majorant le montant total accordé de 47 987 \$ à 54 198 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet (réf. CA20 09 0360).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

- d'accorder un soutien financier additionnel de 6 211 \$ à Service des loisirs Ste-Odile dans le cadre du Programme Camps de jours - volet Jeunes animateurs bénévoles, majorant le montant total accordé de 47 987 \$ à 54 198 \$;
- 2. d'approuver l'addenda à la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1203060039

Accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisme Concerts Ahuntsic en fugue pour l'année 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ à l'organisme Concerts Ahuntsic en fugue pour l'année 2021;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1213060017

CA21 09 0195

Accorder un soutien financier non récurrent de 600 \$ à la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ- Espace Trad) pour l'animation extérieure de 3 événements musicaux dans le cadre du marché d'été de Cartierville entre juillet et août 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 600 \$ à la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ- Espace Trad) pour l'animation extérieure de 3 événements musicaux dans le cadre du marché d'été de Cartierville entre juillet et août 2021;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1213060020

CA21 09 0196

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à l'organisme Celsius Mtl, pour la réalisation du projet « Station Youville - Espace citoyen » sur les rues Lajeunesse et de Louvain Est, pour l'année 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet /Financement provenant du transfert de 62 541 \$ en vertu de la résolution CE21 0820.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

- 1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à l'organisme Celsius Mtl, pour la réalisation du projet « Station Youville Espace citoyen » sur les rues Lajeunesse et de Louvain Est, pour l'année 2021;
- 2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1211388009

CA21 09 0197

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021

Considérant qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1213757007

CA21 09 0198

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour la gestion globale et la réalisation du projet de réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter au parc Ahuntsic, dans le cadre du Programme des équipements sportifs supra locaux.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services professionnels du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour la gestion globale et la réalisation du projet de réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter au parc Ahuntsic, dans le cadre du Programme des équipements sportifs supra locaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1213060016

CA21 09 0199

Affecter un montant de 344 475 \$, provenant de la réserve développement, pour la réalisation des opérations reliées au verdissement des banquettes et des saillies pour l'année 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

d'affecter un montant de 344 475 \$, provenant de la réserve développement, pour la réalisation des opérations reliées au verdissement des banquettes et des saillies pour l'année 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1219010001

CA21 09 0200

Ratifier le dépôt d'une demande de subvention pour le projet « Ruelle verte Durham/Millen » avec la Fondation TD des amis de l'environnement (aide financière de : 7 000 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de ratifier le dépôt de la demande de subvention pour le projet « Ruelle verte Durham/Millen » avec la Fondation TD des amis de l'environnement (aide financière de 7 000 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30 04 1215027005

CA21 09 0201

Accorder un soutien financier de 250 \$ à un organisme afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier de 250 \$ à la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités;

d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1214746006

CA21 09 0202

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA) pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs pour l'année débutant le 1er juillet 2021.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA) pour le soutien à l'augmentation des coûts locatifs pour l'année débutant le 1^{er} juillet 2021;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1213060022

CA21 09 0203

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 6358 à 6376, boulevard Gouin Ouest, une marge latérale de 1,58 mètre du côté gauche au lieu de 2,5 mètres - Lot 2 375 836 du cadastre du Québec - Demande de permis 3002936016.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 6358 à 6376, boulevard Gouin Ouest, érigé sur le lot 2 375 836 du cadastre du Québec, visant à autoriser une marge latérale du côté gauche de 1,58 mètre au lieu de 2,5 mètres;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Considérant qu'en vertu des arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, la demande a été soumise à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 10 au 25 juin 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 10 juin 2021;

Considérant qu'aucun commentaire ni question n'ont été reçus lors de cette procédure de consultation écrite, tel qu'indiqué au rapport joint au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant les numéros 6358 à 6376, boulevard Gouin Ouest, érigé sur le lot 2 375 836 du cadastre du Québec, une marge latérale du côté gauche de 1,58 mètre au lieu de 2,5 mètres, tel que montré au plan numéroté A101, préparé par Benoît A. Deschamps, architecte, daté du 13 mai 2021 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 8 juin 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1219141001

CA21 09 0204

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, en cour avant de l'immeuble portant les numéros 1161 à 1165, boulevard Henri-Bourassa Est, un équipement mécanique (génératrice) ainsi qu'une clôture et une haie de 2 mètres au lieu de 0,90 mètre - Lot 2 496 331 du cadastre du Québec.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 1161 à 1165, boulevard Henri-Bourassa Est, érigé sur le lot 2 496 331 du cadastre du Québec, visant à autoriser, en cour avant de l'immeuble, un équipement mécanique (génératrice) ainsi qu'une clôture et une haie de 2 mètres au lieu de 0,90 mètre;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Considérant qu'en vertu des arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, la demande a été soumise à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 10 juin au 25 juin 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 10 juin 2021;

Considérant qu'aucun commentaire ni question n'ont été reçus lors de cette procédure de consultation écrite, tel qu'indiqué au rapport joint au dossier décisionnel;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, en cour avant de l'immeuble portant les numéros 1161 à 1165, boulevard Henri-Bourassa Est, érigé sur le lot 2 496 331 du cadastre du Québec, un équipement mécanique (génératrice) ainsi qu'une clôture et une haie de 2 mètres au lieu de 0,90 mètre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40 02 1201066016

CA21 09 0205

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêts à diverses intersections de l'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance jointe à la présente résolution afin d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêts à diverses intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1218408003

CA21 09 0206

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'établir un sens unique en direction ouest sur la rue Sauriol, entre la rue De Saint-Firmin et l'avenue Papineau, et d'aménager une piste cyclable bidirectionnelle côté sud.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance jointe à la présente résolution afin d'établir la circulation à sens unique en direction ouest sur la rue Sauriol, entre et la rue De Saint-Firmin et l'avenue Papineau, et d'aménager une piste cyclable bidirectionnelle côté sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1218408002

Édicter en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10541, avenue De Lorimier, érigé sur le lot 1 741 579 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre d'un projet d'agrandissement et de création d'un nouveau logement au deuxième étage du bâtiment - Demande de permis 3002687355.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand et résolu

d'édicter, en vertu du règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire de l'immeuble portant le numéro 10541, avenue De Lorimier, érigé sur le lot 1 741 579 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre du projet d'agrandissement et de création d'un nouveau logement au deuxième étage du bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.	.05	121	774	170	300

CA21 09 0208

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

- 1. d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
- 2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
- 3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
- 4. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
- 5. d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
- 6. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPT	ÉÀ	L'UI	NAN	IMI	ΤÉ
ADOPT	EΑ	L'UI	NAN	IMI	Т

40.06 1213060015

Approuver la tenue d'une promotion commerciale en lien avec l'événement Campus Fab City Montréal 2021, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

- 1. d'approuver la tenue de la promotion commerciale relative avec l'événement Campus Fab City Montréal 2021 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
- 2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
- 3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
- 4. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
- 5. d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
- 6. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	ITÉ	IIM	٩N	INA	ľ	À	ÞΤÉ	ADOP	,
----------------------	-----	-----	----	-----	---	---	-----	------	---

40.07 1211388008			

CA21 09 0210

Modifier la résolution CA21 09 0105 en remplaçant le tableau d'activités de promotions commerciales 2021 afin de prévoir une date alternative pour la tenue de la Fête de quartier organisée par la SDC Quartier Fleury Ouest.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de modifier la résolution CA21 09 0105 en remplaçant le tableau d'activités de promotions commerciales 2021 afin de prévoir une date alternative pour la tenue de la Fête de quartier organisée par la SDC Quartier Fleury Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1211388004

Modifier le lieu où se tiendront les séances des mois de septembre et octobre 2021 prévues au calendrier.

Considérant que, conformément à l'article 318 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), le conseil peut adopter une résolution pour changer le lieu désigné pour tenir ses séances quand il le juge à propos;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de modifier le lieu où se tiendront les séances du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour les mois de septembre et octobre 2021 en désignant la salle sise au 10300, rue Lajeunesse, 1^{er} étage, à la maison de la culture Ahuntsic-Cartierville pour la tenue de ces séances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1209031003

CA21 09 0212

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment et le réaménagement du stationnement existant de l'immeuble portant les numéros 2605 à 2609, rue Fleury Est - Lot 1 744 241 du cadastre du Québec - Zone 1509.

Considérant que, conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le second projet de résolution CA21 09 0175 a été soumis à une procédure de demandes écrites d'approbation référendaire de 8 jours, soit du 10 au 18 juin 2021 inclusivement, et qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande a été diffusé le 10 juin 2021; Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue lors de cette procédure;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles :

- 50.1 (marge latérale)
- 539 (dimension d'une unité de chargement)
- 546 (aire de chargement sur le même terrain)
- 552 (aire de chargement à moins de 3 m d'une zone autorisant l'habitation)
- 553 (absence de clôture)
- 556 (absence de voie d'accès à l'aire de chargement)
- 571 (aire de stationnement en cour avant)
- 572 (distance de l'emprise de la voie publique)
- 573 (aire de stationnement en façade dans les zones H.1, H.2 ou H.3)
- 574 (nombre d'unités de stationnement aménagées en façade)
- 575 (conditions d'une aire de stationnement en façade)
- 576 (espace minimal de 10 m entre la façade et l'emprise de la voie publique)
- 578 (dimensions d'une unité de stationnement)
- 579 (accès à une aire de stationnement)
- 580 (largeur d'une voie d'accès)
- 581 (largeur des voies de circulation)
- 588 (rejoindre voie publique en marche avant)
- 590 (absence d'un panneau d'avertissement, d'un dos d'âne et d'une enseigne)
- 592 (absence de dégagement minimal sur le périmètre d'une aire de stationnement de 5 unités et plus)
- 593 (dégagement recouvert de végétaux ou de minéraux)
- 594 (dégagement recouvert de 60% de végétaux)
- 595 (absence de séparation entre le dégagement et l'aire de stationnement)
- 596 (absence d'éléments de séparation avec le domaine public)
- 602 (absence de voie d'accès)

- 604 (dos d'âne devant une voie d'accès à une aire de stationnement)
- 605 (distance minimale entre une voie d'accès à une aire de stationnement et l'intersection de 2 voies publiques)
- 606 (passage piétonnier traversant une aire de stationnement)
- 607 (éclairage nocturne de l'aire de stationnement)

du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 744 241 du cadastre du Québec et portant les numéros 2605 à 2609, rue Fleury Est, l'autorisation d'agrandir le bâtiment et d'aménager le terrain à la condition suivante :

• l'agrandissement du bâtiment, l'aménagement du stationnement et l'aménagement paysager doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan des nouveaux aménagements extérieurs numéro A-AME, préparé par Fernando De Marco, architecte, daté du 17 février 2021, révisé le 19 avril 2021 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 19 avril 2021.

Plan d'aménagement paysager, préparé par Julie Bélanger, architecte-paysagiste, daté du 8 mars 2021, révisé le 19 avril 2021 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 19 avril 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1211066008

CA21 09 0213

Déposer le rapport de la consultation écrite relatif à l'immeuble portant le numéro 2510, rue De Salaberry - Lot 3 881 956 du cadastre du Québec.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de déposer le rapport de la consultation écrite concernant le premier projet de résolution CA21 09 0173 visant à autoriser la démolition du bâtiment existant portant le numéro 2510, rue De Salaberry et la construction d'un nouveau bâtiment à des fins de poste d'essence - Lot 3 881 956 du cadastre du Québec - Zone 1136.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11A 1211066007

CA21 09 0214

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment existant portant le numéro 2510, rue De Salaberry et la construction d'un nouveau bâtiment à des fins de poste d'essence - Lot 3 881 956 du cadastre du Québec - Zone 1136.

Vu les arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, le premier projet de résolution CA21 09 0173 a été soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours, soit du 10 au 25 juin 2021 inclusivement, laquelle a été annoncée par un avis public le 10 juin 2021;

Considérant le dépôt du rapport de la consultation écrite à la présente séance;

Considérant que le conseil d'arrondissement autorise la poursuite du processus d'adoption du présent projet de résolution;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 40.1 (taux d'implantation minimal), 347 (localisation des distributeurs de carburant), 418.2 (taux de verdissement minimal), 456 (superficie maximale d'affichage pour un bâtiment dont la façade occupe moins de 60 % de la largeur du terrain) et 572 (localisation d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 3 881 956 du cadastre du Québec et portant le numéro 2510, rue De Salaberry, l'autorisation de démolir le bâtiment existant, de construire un nouveau bâtiment destiné à des fins de poste d'essence et d'aménager le terrain aux conditions suivantes :

- 1. la hauteur et l'implantation du bâtiment, l'implantation de la marquise, l'aménagement du site incluant la localisation et le nombre maximum d'espaces de stationnement, la localisation de l'enseigne au sol, du conteneur à déchets et des autres éléments ponctuels ainsi que la localisation et la largeur des entrées charretières doivent être conformes aux plans de l'annexe A;
- 2. l'aménagement paysager végétal et minéral de l'emplacement doit être conforme aux plans de l'annexe A. Les végétaux prévus doivent être entretenus et remplacés au besoin afin de maintenir un caractère végétal sain;
- 3. les murs extérieurs du bâtiment doivent être conformes aux élévations montrées sur les plans de l'annexe A:
- 4. la marquise doit être conforme aux plans de l'annexe B;
- 5. la localisation et la superficie maximale des enseignes doivent être conformes aux plans de l'annexe B.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans d'architecture (7 pages) préparés par la firme ppu, Urbanistes-conseils, datés printemps 2021, et estampillés par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

ANNEXE B

Plans des enseignes (6 pages) portant le numéro de dossier MC5-59003F, préparés par Pattison Sign Group, datés du 22 septembre 2020 et du 23 avril 2021, révisés le 14 mai 2021, et estampillés par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11B 1211066007

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment existant portant le numéro 9300, rue Meilleur et la construction d'un complexe résidentiel et commercial sur l'emplacement localisé à l'angle nord-ouest des rues Chabanel et Meilleur - Lots 1 488 773, 1 490 014, 3 806 763, 3 806 764, 3 806 765 et 3 806 766 du cadastre du Québec - Zone 1285.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.3 (hauteur maximale), 12.4 (hauteur minimale), 21.1 (hauteur maximale de la terrasse au toit), 22 (usage et hauteur maximale de la construction hors toit pour un nouveau bâtiment), 33 (impacts éoliens), 50.1 (marges latérales gauche et droite) 87.2 (retraits pour la terrasse au toit et la construction hors toit), 132.2 (usages), 158 (superficie maximale d'un atelier d'artiste dans un logement), 167 (opérations du commerce à l'extérieur du bâtiment), 192 (superficies maximales des commerces), 234 (superficie maximale d'un espace habitable dans un atelier d'artiste), 335.1 8e item (saillie maximale par rapport au mur de façade), 343 (saillies au-dessus du domaine public), 353 (usage de café-terrasse), 354 (superficie maximale du café-terrasse) et 543 (unité de chargement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement situé sur les lots 1 488 773, 1 490 014 et 3 806 763 à 3 806 766 du cadastre du Québec, portant le numéro 9300, rue Meilleur, l'autorisation de démolir le bâtiment existant, de construire un complexe résidentiel et commercial, et d'aménager le terrain aux conditions suivantes :

- 1. la construction, l'agrandissement et l'implantation du bâtiment ainsi que l'aménagement paysager doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;
- 2. l'émission des permis de construction, d'agrandissement et d'enseignes est assujettie à un PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);
- 3. le nombre maximal de logements sur le site ne doit pas dépasser 1300;
- 4. la hauteur maximale hors-tout du bâtiment ne doit pas excéder 54 mètres;
- 5. les usages de la catégorie C.4 A sont autorisés sur le site;
- 6. la planification, l'achat d'équipement, la collecte et la gestion des matières résiduelles devront respecter les modalités et les paramètres des documents joints en annexe B, incluant le bâtiment abritant les logements communautaires qui devront partager le socle « A ».

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Les travaux de démolition du bâtiment existant sis au 9300, rue Meilleur doivent être complétés dans les 24 mois suivant la date de l'émission du permis de construction du premier bâtiment (bâtiment A). Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan d'implantation portant le numéro de dossier 20-C25 (1 plan) préparé par M. Éric Huot, architecte, daté du 10 février 2021, révisé le 17 mai 2021 et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

Concept architectural (46 pages) préparé par GeigerHuot, architectes, révisé le 21 juin 2021, et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 21 juin 2021

Concept d'architecture de paysage (32 pages), préparé par VERSION PAYSAGE, architectes paysagistes, daté de mai 2021, et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

Concept de plantation (1 page), préparé par VERSION PAYSAGE, architectes paysagistes, daté du 17 mai 2021, et estampillé par la Division urbanisme, permis et inspections le 18 mai 2021

ANNEXE B

Planification de la gestion des matières résiduelles (33 pages), préparée par la firme Chamard stratégies environnementales, datée du 14 mai 2021 et estampillée par la Division urbanisme, permis et inspections le 31 mai 2021

Description du processus de gestion des matières résiduelles (7 pages), préparée par M. Mathieu Painchaud-April, Directeur des services aux entreprises de la firme Chamard stratégies environnementales, datée du 18 juin 2021 et estampillée par la Division urbanisme, permis et inspections le 21 juin 2021

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. 40.12 1211066002

CA21 09 0216

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2021 (RCA20 09009).

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2021 (RCA20 09009) », afin d'abolir les frais de retard pour les abonné(e)s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.13 1204040008

CA21 09 0217

Avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoires les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments sur la rue Lajeunesse au sud de la rue Sauvé - Zone 1378.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors de la prochaine séance, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoires les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments sur la rue Lajeunesse au sud de la rue Sauvé (zone 1378).

40.14A 1211066014 _______

CA21 09 0218

Adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoires les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments sur la rue Lajeunesse au sud de la rue Sauvé - Zone 1378.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

d'adopter un premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de rendre obligatoires les usages commerciaux au rez-de-chaussée des bâtiments sur la rue Lajeunesse au sud de la rue Sauvé - Zone 1378 (01-274-54).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. 40.14B 1211066014

Demander au comité exécutif d'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), relative à l'autorisation pour la garde de poules et des conditions associées à cette activité sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de demander au comité exécutif d'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), relative à l'autorisation pour la garde de poules pondeuses et des conditions associées à cette activité sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

Dissidence : la conseillère Effie Giannou

le conseiller Hadrien Parizeau

40.15 1216435002

CA21 09 0220

Autoriser le directeur de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à approuver la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 6 juillet au 7 septembre 2021 | Édicter des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, la tarification, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

- d'autoriser le directeur de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à approuver, selon les critères prescrits au Guide des événements publics joint au dossier décisionnel, la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 6 juillet au 7 septembre 2021;
- 2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements autorisés entre le 6 juillet et le 7 septembre 2021;
- 3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements autorisés entre le 6 juillet et le 7 septembre 2021;
- 4. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible selon les sites, les dates et l'horaire des événements autorisés entre le 6 juillet et le 7 septembre 2021;
- 5. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la tarification du domaine public (R.R.V.M. chapitre O-0.1, article 2.1), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la tarification du domaine public selon les sites, les dates et l'horaire des événements autorisés entre le 6 juillet et le 7 septembre 2021;
- 6. d'édicter, en vertu du Règlement concernant les bannières (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant l'utilisation des bannières selon les sites, les dates et l'horaire des événements autorisés entre le 6 juillet et le 7 septembre 2021;

7. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements autorisés entre le 6 juillet et le 7 septembre 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1213060021

CA21 09 0221

Motion pour l'implantation de panneaux d'arrêt dans Youville.

Attendu que l'arrondissement a reçu un important nombre de requêtes citoyennes pour sécuriser les intersections dans le secteur Youville;

Attendu qu'un problème de vitesse dans les rues du secteur, notamment les rues Louvain E., Foucher et St-Denis, a été observé tant par les citoyens que par les élus locaux;

Attendu que la proportion de jeunes familles dans le secteur a fortement augmenté au cours des dernières années;

Attendu que l'importante présence de parcs dans le secteur et l'emprise Charland-Fleury d'Hydro-Québec, située à l'extrémité nord du quartier, attire les piétons et cyclistes de tous âges;

Attendu qu'il est dans l'intérêt des commerces de proximité, notamment ceux situés sur les rues Legendre et Lajeunesse, que la circulation à pied soit encouragée dans secteur;

Attendu qu'une place publique temporaire a été aménagée sur la rue de Louvain E. devant l'école Christ-Roi et que plusieurs familles voudront s'y rendre de manière sécuritaire;

Attendu que la présence de l'école primaire Christ-Roi et du Collège Ahuntsic augmente la présence de piétons d'un jeune âge dans les rues du secteur;

Attendu que l'implantation du REV sur les rues Lajeunesse et St-Denis a causé une augmentation du trafic de transit dans le secteur Youville, particulièrement sur la rue Foucher;

Attendu qu'aucune étude d'impact sur la circulation n'a été effectuée dans Youville préalablement à l'implantation du REV;

Il est proposé par le conseiller Hadrien Parizeau

appuyé par la conseillère Effie Giannou

Madame la mairesse Émilie Thuillier

et résolu

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville implante, d'ici la fin de l'été, des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes du secteur Youville:

Louvain/Chateaubriand
Louvain/Millen
Louvain/Foucher
Chabanel/Chateaubriand
Chabanel/Millen
Chabanel/Foucher
Chabanel/Basile-Routhier
Legendre/Millen
Legendre/Foucher
Legendre/St-Denis
Émile-Journault/Chateaubriand
Émile-Journault/Millen
Émile-Journault/St-Denis
Farly / St-Denis

Un débat s'engage.

127

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

d'ajouter à la suite des attendus l'alinéa suivant :

Attendu que le Bureau des élu-es a déjà transmis cette liste d'intersections aux services de l'arrondissement pour analyse;

de remplacer le résolu par le suivant :

Que les services de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville présentent à Mme Thuillier et à M. Parizeau, d'ici la fin de l'été, leur analyse concernant l'implantation des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes du secteur Youville :

Louvain/Chateaubriand
Louvain/Millen
Louvain/Foucher
Chabanel/Chateaubriand
Chabanel/Millen
Chabanel/Foucher
Chabanel/Basile-Routhier
Legendre/Millen
Legendre/Foucher
Legendre/St-Denis
Émile-Journault/Chateaubriand
Émile-Journault/Millen
Émile-Journault/St-Denis
Farly / St-Denis

La mairesse Émilie Thuillier, la conseillère Nathalie Goulet et le conseiller Jérôme Normand votent en faveur de la proposition d'amendement.

La conseillère Effie Giannou et le conseiller Hadrien Parizeau votent contre la proposition d'amendement.

SOUS-AMENDEMENT

Il est proposé par le conseiller Hadrien Parizeau

appuyé par la conseillère Effie Giannou

de modifier la proposition d'amendement en y remplaçant le résolu par le suivant :

Que les services de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville présentent à l'ensemble des élus de l'arrondissement, lors d'un comité élus et directeurs extraordinaire, leur analyse concernant l'implantation de panneaux d'arrêt aux intersections suivantes du secteur Youville, et ce, en vue d'une implantation d'ici la rentrée scolaire:

Louvain/Chateaubriand
Louvain/Millen
Louvain/Foucher
Chabanel/Chateaubriand
Chabanel/Millen
Chabanel/Foucher
Chabanel/Basile-Routhier
Legendre/Millen
Legendre/Foucher
Legendre/St-Denis
Émile-Journault/Chateaubriand
Émile-Journault/Millen
Émile-Journault/St-Denis
Farly / St-Denis

La conseillère Effie Giannou et le conseiller Hadrien Parizeau votent en faveur de la proposition de sousamendement.

La mairesse Émilie Thuillier, la conseillère Nathalie Goulet et le conseiller Jérôme Normand votent contre la proposition de sous-amendement.

LA PROPOSITION DE SOUS-AMENDEMENT EST REJETÉE À LA MAJORITÉ.
L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOTÉ À LA MAJORITÉ.
LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.
Un débat s'engage.
AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE
Il est proposé par
appuyé par
D'ajouter à la suite des attendus l'alinéa suivant :
Attendu que le Bureau des élu.es a déjà transmis cette liste d'intersection aux services de l'arrondissement pour analyse; Et remplacer le résolu par le suivant :
Que les services de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville présentent à Mme Thuillier et à M. Parizeau, d'ici la fin de l'été, leur analyse concernant l'implantation des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes du secteur Youville :
Louvain/Chateaubriand Louvain/Foucher Chabanel/Chateaubriand Chabanel/Millen Chabanel/Foucher Chabanel/Foucher Chabanel/Basile-Routhier Legendre/Millen Legendre/Foucher Legendre/St-Denis Émile-Journault/Chateaubriand Émile-Journault/St-Denis Farly / St-Denis
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
<u></u>
CA21 09 0222
Motion pour l'aménagement d'un sentier temporaire sécuritaire sur Gouin Ouest, dès l'automne 2021, pour la sécurité de plus de 1000 personnes âgées et d'écoliers.
Il est proposé par la conseillère Effie Giannou
appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau
et résolu
de retirer la proposition.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.
65.02

Motion visant à modifier le règlement de procédure du conseil d'arrondissement afin d'y ajouter expressément le droit de vote et une période des questions des élus et afin de favoriser la démocratie et la transparence.

Attendu que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (ci-après Conseil) s'est donné comme objectif d'impliquer davantage les citoyennes et les citoyens dans les mécanismes décisionnels et dans l'élaboration et la réalisation de projets et ce, tout en développant une culture durable de démocratie participative:

Attendu que la transparence institutionnelle est l'une des clés permettant de renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers leurs institutions démocratiques;

Attendu que la section V du Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (ci-après Règlement) prévoit qu'un conseiller peut poser des questions au maire ou à un conseiller;

Attendu que tel que stipulé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, le rôle d'un conseiller municipal lors d'une assemblée du conseil d'arrondissement est de faire valoir les intérêts des citoyennes et citoyens, d'éclairer le conseil sur des sujets particuliers et de voter sur les propositions débattues:

Il est proposé par le conseiller Hadrien Parizeau

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

Que le Conseil ajoute au Règlement un article permettant à un conseiller municipal, appuyé par un autre conseiller municipal, de proposer le vote;

Que le Conseil prévoit lors de chaque assemblée du conseil d'arrondissement une période de questions des membres du conseil subséquente à la période de questions du public;

Que le Conseil demande à la ville-centre de fournir aux conseils d'arrondissements montréalais les meilleures pratiques des règles de régie interne et ce, tout en respectant la souveraineté des conseils d'arrondissement, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal d'avoir une meilleure compréhension des règles de régie interne de leur arrondissement;

Que le Conseil mandate le secrétaire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'entamer une réflexion pour réformer l'ensemble du Règlement afin d'assurer une meilleure démocratie participative;

Que le Conseil s'affilie à Cité Elles MTL afin d'inciter les femmes à s'impliquer dans les instances municipales et ainsi réduire les inégalités entre les genres.

Un débat s'engage.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

de retirer le résolu suivant :

Que le Conseil demande à la ville-centre de fournir aux conseils d'arrondissements montréalais les meilleures pratiques des règles de régie interne et ce, tout en respectant la souveraineté des conseils d'arrondissement, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de la Ville de Montréal d'avoir une meilleure compréhension des règles de régie interne de leur arrondissement;

de remplacer dans le dernier résolu le mot « s'affilie » par les mots « encourage les élu-es à participer ».

La mairesse Émilie Thuillier, les conseillères Effie Giannou et Nathalie Goulet ainsi que les conseillers Jérôme Normand et Hadrien Parizeau votent en faveur de la proposition d'amendement.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOTÉ À L'UNANIMITÉ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.03

130

Affaires nouvelles	
Aucun document.	
70.01	
	
Levée de la séance	
Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant éto d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 5 juillet 2021 est l	é traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement evée à 21 h 02.
70.02	
	
Émilie Thuillier (S)	Chantal Châteauvert (S)
Mairesse d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement